

Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

18-04-2006 A une assemblée de consultation publique, tenue à la salle J.M. Bellerose, au 140, rue St-Jacques, le dix-huit avril deux mille six (2006) à 18H30, pour les projets de règlement 492-2006, 493-2006 et 494-2006.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,
Daniel Bellerose, François Dubeau et Alain Bellerose, directeur général.
Aucune personne présente dans l'assistance.

Avant de débiter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose explique les règlements, les étapes et la procédure avant l'entrée en vigueur de ces règlements

L'assemblée de consultation prend fin à 18H45.

Alain Bellerose
Secrétaire trésorier
Directeur général

Jean-Pierre Bellerose
Maire

Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

18-04-2006 À une assemblée régulière des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tenue à la salle J.-M. Bellerose, au 140, rue St-Jacques, le dix-huitième jour d'avril deux mille six (2006) à 19H00.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,
François Dubeau, Nicole Cantara, Daniel Bellerose, Gilles Coutu et Richard Gilbert conseillers(ères), Guylain Archambault, inspecteur municipal et Alain Bellerose, directeur général.

Avant de débiter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

81-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter ordre jour D'accepter l'ordre du jour et divers sujets pourront être ajoutés au VARIA.
ADOPTÉE

82-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter PV D'accepter le procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 mars 2006.

ADOPTÉE

83-2006 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter comptes D'accepter les comptes ci-dessous et d'en autoriser les paiements.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de mars 2006.

<u>No. chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
865	2759-3284 Québec inc.	9.76 \$
866	2964-6395 Québec inc.	320.00 \$
867	Charrette Francois	268.07 \$
868	Foret Privée D.M. inc.	452.05 \$
869	Plante Guy, Cadotte Nathalie	6.21 \$
870	Rondeau Germain	69.85 \$
871	Tellier Noel	74.91 \$
872	Terre Nouvelle du Nord	90.66 \$
873	Terre Nouvelle du Nord	224.66 \$
874	Chambre de Commerce	16,911.69 \$
875	EBI Environnement	8,403.59 \$
876	Fédération Québécoise	368.08 \$
877	Hydro-Québec	4,405.03 \$
878	Office Municipal	990.50 \$
879	Société Québécoise d'Ass. des eaux	9,399.53 \$

TOTAL : **41,994.59 \$**

Salaires	34,814.25	\$
R.E.E.R		3,025.31 \$
Frais de banque		120.00 \$
Remb. Capital (reg. 437-201)		24,800.00 \$
Emprunt temporaire		\$

TOTAL : **62,759.56 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période d'avril 2006.

880	Petite Caisse	633.32 \$
881	Bell Canada	846.08 \$
882	Hydro-Québec	3,384.38 \$
883	Lanoué Philippe	150.00 \$
884	Malo Isabelle	150.00 \$
885	Télus Mobilité	328.63 \$

886	C.S.S.T.	13,765.19 \$
887	Ministère du Revenu du Québec	11,591.27 \$
888	Receveur Général du Canada	5,043.16 \$
889	Receveur Général du Canada	522,95 \$

TOTAL : **36,414.98 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 18 AVRIL 2006

<u>No. Chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
890	Alarme Beaudry	179.44 \$
891	Alarme Joliette	230.05 \$
892	Archambault Guylain	67.50 \$
893	Bellerose Jean-Pierre	169.50 \$
894	Bellerose Réal Jr	12.95 \$
895	Bell-Gaz Ltée Ltée	1,083.43 \$
896	Bell Canada	99.37 \$
897	Benoit Claude	165.50 \$
898	Biolab	89.72 \$
899	Cantara Nicole	117.30 \$
900	Certilab	269.16 \$
901	Chambre de Commerce	774.74 \$
902	Coutu Gilles	286.58 \$
903	Dépanneur R. Prud'homme	224.84 \$
904	Diffusion Strato inc.	202.05 \$
905	Dunton Rainville senc	281.93 \$
906	EBI Environnement	12,643.62 \$
907	Électricien Robert Ménard inc.	1,227.09 \$
908	Équipement Forestiers	132.27 \$
909	Équip. Industriels Joliette	279.00 \$
910	Fédération Québécoise	3,220.70 \$
911	Fonds de l'information	51.00 \$
912	Garage Tellier & Fils	236.79 \$
913	Généreux Construction inc.	1,552.84 \$
914	Gilles Boisvert enr.	184.03 \$
915	Imprimerie R. Pinard inc.	197.84 \$
916	Jobert inc.	736.16 \$
917	Joliette Ford inc.	284.62 \$
918	Joliette Hydraulique inc.	137.63 \$
919	L'Ass. des Pompiers	351.00 \$
920	La Survivance	3,097.92 \$
921	Leblanc & Plante Enr.	2,038.06 \$
922	Le Fonds de Solidarité	3,297.72 \$
923	Le Groupe Pétrolier	6,732.78 \$
924	Les Forges St-Michel	169.45 \$
925	Les Pneus Marchand inc.	766.93 \$
926	Marc Levasseur	74.94 \$
927	Martin – Produits de bureau	135.17 \$
928	M.C. Beauséjour & Richard inc.	568.22 \$
929	Mécanique Jecc Ltée	4,212.00 \$
930	Michel Dion Mécanique	49.02 \$
931	M.R.C. Matawinie	10,488.00 \$
932	Olympique Mobile inc.	147.61 \$
933	PisfLanda	477.62 \$
934	Postes Canada	141.82 \$

935	Publications CCh Ltée	346.63 \$
936	Québec Linge	293.96 \$
937	Rabaska	552.12 \$
938	R.L. Consultants 2005 inc.	3,220.70 \$
939	Rondeau Jean-Georges	887.79 \$
940	Services Consultatifs Amco	132.92 \$
941	Sylvain Rondeau inc.	1,837.54 \$
942	Techno Diésel inc.	151.99 \$
943	Transport J. Bartheinc.	50.61 \$
944	Trasnport Jocelyn Bazinet	887.79 \$
945	Wolseley Canada inc.	226.08 \$
TOTAL :-		66,474.04 \$

REGLEMENT D'AQUEDUC

93	Comtois Poupart	8,107.57 \$
94	Construction Garnier	201,165.45 \$
95	Gadoury, Neveu S.E.N.C.	1,368.80 \$
96	Les Entreprises Nordikeau inc.	634.85 \$
97	MGA Géoservices inc.	11,444.99 \$
TOTAL :-		222,721.66 \$

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

06-03-03	M.R.N. et Faune – données socio-économiques des activités liées à la faune de Lanaudière.
06-03-08	Ministre Nathalie Normandeau – revision du programme d'aide financière Les Eaux Vives du Québec .
06-03-22	École de Voile du Lac-Taureau – autorisation pour l'utilisation d'une partie du terrain au 351, ch. Lac-Taureau
06-03-22	Table de concertation en prévention des toxicomanies – demande de collaboration financière pour envoi postal.
06-03-29	Louisiana Pacific, Éric Harnois – commentaire à l'égard du schéma d'aménagement de la MRC de Matawinie.
06-03-30	Denis Trépanier – demande pour interdire le stationnement au chemin du Lac-Taureau.
06-04-06	CRÉ Lanaudière – appui à la table des groupes de femmes Lanaudière.
06-04-06	Club de Radio-Amateurs – demande pour les frais du lien téléphonique
06-04-10	Corporation de fleurons du Québec – pour l'embellissement horticole
06-04-10	François Laforest – copie de la lettre adressée au M.R.N. concernant le développement du Mont-Renelle.
06-04-11	BAPE Québec – rapport pour minicentrale au Barrage Matawin.
06-04-13	Coopérative de Solidarité du Mont-Renelle, Réjean Gouin – invitation à collaborer à l'étude de faisabilité du Mont-Renelle.

84-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

utilisation d'une partie de terrain par l'école de voile du Lac-Taurau au 351, ch. Lac-Taureau. D'autoriser l'école de voile du Lac-Taureau d'utiliser une partie du terrain situé près du 351, chemin du Lac-Taureau afin d'installer des équipements nécessaires à ses activités. La présente autorisation est conditionnelle à ce que les équipements et leurs emplacements soient selon les exigences de la municipalité et peut être révoquée en tout temps.

ADOPTÉE

85-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

collaboration financière pr envoi postal D'autoriser une collaboration financière pour un envoi postal à tous les citoyens de Saint-Michel-des-Saints afin de les inviter à une soirée le 26 avril 2006 à l'École des Montagnes, organisé dans le cadre de la table de concertation en prévention des toxicomanies de Saint-Michel-des-Saints et de Saint-Zénon.

ADOPTÉE

----- AVIS DE MOTION est donné par Gilles Coutu, conseiller, qu'à une prochaine assemblée, un règlement sera adopté concernant l'interdiction de stationnement au chemin du Lac-Taureau allant de la courbe de la chute à Ménard jusqu'au 705, chemin du Lac-Taureau.

86-2006 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

appui Table des groupe de femmes Lanaudière D'appuyer la démarche de la Table des groupes de femmes Lanaudière visant la Charte mondiale des femmes;

ADOPTÉE

87-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

aide fin. Radioamateur Ass. D'accorder une aide financière de 338.76\$ à l'association des Radioamateurs de la Haute-Matawinie pour les frais de service du lien téléphonique pour l'année 2006

ADOPTÉE

88-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

mandat du maire et d'un conseiller pour comité Coopérative du Mont-Renelle Pour faire suite à la lettre de M. Réjean Gouin, au nom des membres de la Coopérative de solidarité du Mont-Renelle, invitant la municipalité à collaborer à une étude de faisabilité, le conseil mandate Jean-Pierre Bellerose, maire et Richard Gilbert, conseiller, à faire partie du comité restreint qui chapeautera l'étude afin d'être au fait du dossier.

ADOPTÉE

89-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

adoption règl. 492- D'adopter le second projet de règlement 492-2006 sans modification, suite à
2006 l'assemblée de consultation publique tenue le 18 avril 2006 à 18H30

ADOPTÉE

90-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

adoption règl. 493- D'adopter le second projet de règlement 493-2006 sans modification, suite à
2006 l'assemblée de consultation publique tenue le 18 avril 2006 à 18H30

ADOPTÉE

91-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

adoption règl. 494- D'adopter le second projet de règlement 494-2006 sans modification, suite à
2006 l'assemblée de consultation publique tenue le 18 avril 2006 à 18H30

ADOPTÉE

92-2006 Proposé par Daniel Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

autoriser travaux pr D'autoriser la réalisation des travaux au Parc-Régional du Lac-Taureau pour
Parc-Régional du les trois accès (quais) et construction de cinq guérites au Lac-Taureau. Le
Lac-Taureau coût sera défrayé à même les revenus du Parc aux guérites.

ADOPTÉE

93-2006 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

engagement de M. D'autoriser l'engagement de M. Gilles Patry comme responsable de l'entretien
Gilles Patry au général au Camping et à la Plage municipale, 40h/sem., au taux de 13.31\$/h.,
camping. pour la période de mai 2006 à septembre 2006.

ADOPTÉE

94-2006 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

engagement de Mme D'autoriser l'engagement de Mme Annette Lussier comme responsable à
Annette Lussier au l'accueil, enregistrement, réservation, caisse au Camping municipal,
camping. 35h/sem., au taux de 12.52\$/h., pour la période de mai 2006 à septembre
2006.

ADOPTÉE

95-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

compensation pr. La municipalité de Saint-Michel-des-Saints demande au Ministère des
Chemins à double Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation
vocation

ADOPTÉE

96-2006 Proposé par Jean-Pierre Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

subvention pr. De mandater au député de Berthier, Alexandre Bourdeau, une subvention
Réseau routier pour l'amélioration ou la construction du réseau routier municipal
municipal

ADOPTÉE

97-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

appui pr D'aviser le ministère des Ressources Naturelles et de la Faune que la
développement du municipalité de Saint-Michel-des-Saints est favorable à ce qu'il rende
Lac Collin et du Lac disponible pour le développement de villégiature le Lac Collin et le Lac
Mélançon

ADOPTÉE

98-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

appui projet ress. D'appuyer le projet d'un plan d'aménagement multi-ressources déposé par
Forestière Volet II l'Auberge du Lac-Taureau dans le cadre du programme de mise en valeur des
ressources du milieu forestier Volet II 2006-2007.

ADOPTÉE

99-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

appui projet ress. D'appuyer le projet d'un plan d'harmonisation Faune-Forêt-Récréation, de la
Forestière Volet II réserve faunique Rouge-Matawin déposé par la réserve faunique Rouge-
Matawin (SEPAQ) dans le cadre du programme de mise en valeur des
ressources du milieu forestier Volet II 2006-2007.

ADOPTÉE

100-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

appui projet ress. D'appuyer le projet de construction d'un pont Lac Sarrazin et réfection de
Forestière Volet II ponceaux ZEC Lavigne dans le cadre du programme de mise en valeur des
ressources du milieu forestier Volet II 2006-2007.

ADOPTÉE

101-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

appui projet ress. D'appuyer le projet de réfection de ponceaux et du chemin Dumas déposé par
Forestière Volet II la ZEC Collin dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources
du milieu forestier Volet II 2006-2007.

ADOPTÉE

102-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

appui projet ress. D'appuyer le projet des aménagements multi-ressources déposé la ZEC Collin
Forestière Volet II dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu
forestier Volet II 2006-2007.

ADOPTÉE

103-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

appui projet ress. D'appuyer le projet de finition du sentier multi-fonctionnel reliant Saint-
Forestière Volet II Michel-des-Saints à Saint-Zénon déposé par la Chambre de Commerce de la
Haute-Matawinie dans le cadre du programme de mise en valeur des
ressources du milieu forestier Volet II 2006-2007

ADOPTÉE

104-2006 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter pv du CCU D'accepter le procès-verbal du CCU pour l'assemblée tenue le 5 avril 2006 et
le rapport des permis

ADOPTÉE

105-2006 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter la **Demande de dérogation mineure par M. Michel Hivon et Mme**
dérogation de **Micheline Adam pour la propriété situé sur le chemin Rondeau, plus**
Michel Hivon; ch. **précisément sur le lot 14-7 du rang 2 sud-est, dans le canton de Provost.**
Rondeau **La demande concerne l'acceptation de construire un bâtiment principal**
à 7.5 mètres (24.61') de la limite de propriété arrière au lieu de 15
mètres (49.2'), ce qui contrevient à l'article 7.12.7 du règlement de
zonage # 320-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de M. Michel Hivon et
Mme Micheline Adam qui concerne l'acceptation de construire un bâtiment
principal à 7.5 mètres (24.61') de la limite de propriété arrière au lieu de 15
mètres (49.2'), ce qui contrevient à l'article 7.12.7 du règlement de zonage #
320-1992.

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs désirent avoir une vue sur le Réservoir Taureau ;

CONSIDÉRANT QUE le voisin contigu ne s'oppose pas à la demande;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à se rapprocher d'une limite arrière et non du lac ;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de M. Michel Hivon et de Mme Micheline Adam.

ADOPTÉE

106-2006 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter dérogation
Carl Bhérer

Demande de dérogation mineure par M. Carl Bhérer pour la propriété situé au 2700 chemin St-Joseph. La demande concerne l'acceptation d'agrandir un bâtiment principal à 10.37 mètres (34.02') de la limite de propriété avant, au lieu de 15 mètres (49.2'), ce qui contrevient à l'article 7.14.5 du règlement de zonage # 320-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de M. Carl Bhérer qui concerne l'acceptation d'agrandir un bâtiment principal à 10.37 mètres (34.02') de la limite de propriété avant, au lieu de 15 mètres (49.2'), ce qui contrevient à l'article 7.14.5 du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire et sa conjointe ont besoin d'agrandir la maison;

CONSIDÉRANT la topographie du terrain, le marécage à gauche de la maison et l'installation septique à l'arrière;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas d'autres options raisonnables pour agrandir;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation de M. Bhérer.

ADOPTÉE

107-2006 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter dérogation
du 160, Archambault
pour agrandissement

Demande de dérogation mineure par 9055-5046 QUEBEC INC. a/s Guylaine Bellerose pour la propriété située au 160 rue Archambault. La demande concerne l'acceptation d'agrandir le bâtiment principal à une distance de 3.5 mètres (11.48') de l'emprise de la rue au lieu de 10 mètres (32.8'), ce qui contrevient à l'article 7.7.3 du règlement de zonage 320-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de 9055-5046 QUEBEC INC. a/s Guylaine Bellerose concernant l'acceptation d'agrandir le bâtiment principal à une distance de 3.5 mètres (11.48') de l'emprise de la rue au lieu de 10 mètres (32.8'), ce qui contrevient à l'article 7.7.3 du règlement de zonage 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement est intéressant ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment existant se trouve déjà à 6.26 mètres (20.54') de la «nouvelle» rue;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 160 rue Archambault.

ADOPTÉE

108-2006 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter dérogation
du 160, Archambault
pour 3 étages

Demande de dérogation mineure par 9055-5046 QUEBEC INC. a/s Guylaine Bellerose pour la propriété située au 160 rue Archambault. La demande concerne l'acceptation d'agrandir le bâtiment principal à une hauteur de 3 étages au lieu de 2.5 étages, ce qui contrevient à l'article 7.3.4 du règlement de zonage 320-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de 9055-5046 QUEBEC INC. a/s Guylaine Bellerose concernant l'acceptation d'agrandir le bâtiment principal à une hauteur de 3 étages au lieu de 2.5 étages, ce qui contrevient à l'article 7.3.4 du règlement de zonage 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement est intéressant ;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 160 rue Archambault.

ADOPTÉE

109-2006 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter projet
construction de
Arnaud Marande

Étude d'un projet de construction de M. Arnaud Marande dans la zone Va-4 (PIIA), plus précisément sur le lot 1-436, bloc 1, dans le canton de Masson.

Le CCU a étudié le projet de construction de M. Marande dans la zone Va-4 (PIIA), lot 1-436, bloc 1, canton de Masson.

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour ce secteur;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de permis de construction de M. Arnaud Marande.

ADOPTÉE

110-2006 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter chang. **Demande de changement de zonage pour la propriété située au 160 rue**
Zonage du 160, **Archambault.**
Archambault

Le CCU a étudié la demande de changement de zonage pour la propriété située au 160 rue Archambault. Afin de ne pas nuire aux voisins déjà établis, la demande consiste à changer le zonage des propriétés se trouvant au 180, 190 et 200 rue Archambault qui sont présentement zonées «commerciale mixte» (Cm) en zonage «Communautaire» (Com). La raison de cette demande est que dans la zone «Commerciale mixte» (Cm), l'occupation au sol permise est de 30% et dans la zone Com, il n'y a pas de norme d'occupation au sol. Avec le projet d'agrandissement du bâtiment principal et la construction de bâtiments accessoires, l'occupation au sol qui se trouverait dans la zone «Cm» serait de 38%.

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement est intéressant ;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de changement de zonage.

ADOPTÉE

111-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

conciliation bancaire D'accepter la conciliation bancaire au 31 mars 2006 et le suivi au budget

ADOPTÉE

----- Le directeur général dépose le rapport de qualité des services de la municipalité de mars 2006.

----- Le directeur général dépose la liste des banque de temps des employés municipaux au 10 avril 2006

112-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

mandater Comtois De mandater Comtois, Poupart, Teknika HBA inc., pour la réalisation du plan
Poupart pr plan d'intervention des infrastructures selon les modalités de l'offre de services
infrastructures des professionnels en date du 17 mars 2006, au coût de 16 800\$ excluant les taxes.

ADOPTÉE

113-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

guide relatif à la taxe ATTENDU QUE:
d'accise sur - la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de
l'essence. transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe
fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du
Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie
locale et de ses annexes;

- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

A CES CAUSES:

- que la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada, le Québec et leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne ou le décès de celle-ci ou des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;
- que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;
- que la municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

114-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

cellulaire pour le D'autoriser le service d'un téléphone cellulaire pour le chef pompier, qu'il
chef pompier le devra remettre à son remplaçant lors de ses absences.

ADOPTÉE

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

115-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Levée de l'assemblée Que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE

Alain Bellerose
Secrétaire trésorier
Directeur général

Jean-Pierre Bellerose
Maire